



VILLE DE NOUMEA

CR-VA/AK-CCAS-DE-00009
PO 57

N° 2022/09

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

OBJET : budget du CCAS de la ville de Nouméa pour l'année 2022

INTRODUCTION

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022 est présenté selon les principes de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est arrêté en dépenses à la somme de **557 923 613 F CFP** et en recettes à la somme de **571 657 937 F CFP**.

Le suréquilibre provient des recettes d'investissement. Toutefois, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du Conseil d'Administration ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		12 745 872
Restes à réaliser	106 548	
Opérations réelles	9 235 000	
Opérations d'ordre		10 330 000
TOTAL	9 341 548	23 075 872

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		71 817 925
Restes à réaliser	1 013 402	
Opérations réelles	537 238 663	476 764 140
Opérations d'ordre	10 330 000	
TOTAL	548 582 065	548 582 065

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	557 923 613	571 657 937

.../...

Le détail des recettes et des dépenses ainsi que des opérations correspondantes est développé ci-après.

I – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1.1 - Recettes d'investissements : **23 075 872 F CFP**

a. Opérations d'ordre **10 330 000 F CFP**

10 330 000 F CFP au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » provenant des dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement.

Ces dotations se ventilent par compte d'amortissement de la façon suivante :

- 280421 « biens mobiliers, matériel, études » 460 000 F CFP
- 2805 « concessions, brevets, licences » 1 800 000 F CFP
- 28158 « autres installations matérielle » 240 000 F CFP
- 28181 « installations générales, agencements » 5 800 000 F CFP
- 28183 « matériel de bureau & matériel informatique » 1 400 000 F CFP
- 28184 « mobilier » 400 000 F CFP
- 28188 « autres immobilisations » 230 000 F CFP

b. Solde d'exécution de la section d'investissement reportée **12 745 872 F CFP**
au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »

1.2 – Dépenses d'investissement : **9 235 000 F CFP**

a. Les restes à réaliser en investissement **106 548 F CFP**
(Cf. compte administratif 2021)

b. Opérations réelles en investissement **9 235 000 F CFP**

- 2 445 000 F CFP au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour le renouvellement des licences Microsoft (1 645 000 F CFP) et le développement informatique (800 000 F CFP).
- 6 390 000 F CFP au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour le renouvellement d'une partie du parc informatique, l'acquisition de mobilier et équipement pour le siège et la crèche.
- 100 000 F CFP au chapitre 23 « immobilisations en cours » pour les aménagements à la Maison de la famille.
- 300 000 F CFP au chapitre 020 "dépenses imprévues"

II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.1 - Recettes de fonctionnement : **548 582 065 F CFP**

a. Ressources propres **31 414 140 F CFP**

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES (titres repas)	3 200 000 F CFP
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 000 000 F CFP
<i>CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES (1/3 DU PRODUIT GLOBAL)</i>	5 000 000 F CFP
<i>PRESTATIONS DE SERVICE (CRECHE)</i>	7 000 000 F CFP
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (JARDINS)	4 300 000 F CFP
CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS (SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES/ ORPHELINS)	11 914 140 F CFP

b. Subvention d'équilibre de la Ville de Nouméa **445 350 000 F CFP**

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	412 050 000 F CFP
CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS convention F20-CA	33 300 000 F CFP
<i>Fiche 4-FA « Activités dans les structures municipales »</i>	4 700 000 F CFP
<i>Fiche 44-FA « Centres de Vacances et de Loisirs »</i>	22 300 000 F CFP
<i>Fiche 60-FA « Aide aux victimes »</i>	6 300 000 F CFP

c. Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté 71 817 925 F CFP

- 71 817 925 F CFP au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » correspondant au résultat 2020 reporté (Cf. compte administratif 2021)

2.2 - Dépenses de fonctionnement : **548 582 065 F CFP**

a. Les restes à réaliser en fonctionnement **1 013 402 F CFP**
(Cf. compte administratif 2021)

- **1 013 402 F CFP** au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour l'acquisition de fournitures, petits équipements et entretien de la crèche le Caillou Blanc, ainsi que l'acquisition de fournitures de jeux à la Maison de la Famille...

b. Opérations réelles en fonctionnement **537 238 663 F CFP**

- **Chapitre 011 « charges à caractère général »** **52 942 200 F CFP**

.../...

Ce chapitre globalise toutes les dépenses de gestion du CCAS pour le fonctionnement propre de ses services (fournitures de bureau, contrat d'entretien, abonnements, location immobilière, parc automobile...) ainsi que les frais de gestion des actions qu'il mène en direction des différents publics.

- **Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »** **270 500 000 F CFP**

- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** **173 600 000 F CFP**
 A ce chapitre sont prévus :
 - 77 500 000 F CFP pour les aides sociales de première nécessité
 - 22 300 000 F CFP pour les aides aux vacances
 - 1 000 000 F CFP pour les secours d'urgence
 - 16 000 000 F CFP pour les aides à domicile
 - 56 300 000 F CFP pour les subventions aux associations
 - 500 000 F CFP pour les pertes et créances irrécouvrables

- **Chapitre 67 « charges exceptionnelles »** **308 000 F CFP**
 Ces crédits sont destinés aux remboursements des redevances des jardins familiaux et de la crèche qui pourraient avoir lieu, ainsi qu'aux éventuelles pénalités qui pourraient incomber au C.C.A.S

- **Chapitre 022 « dépenses imprévues »** **39 888 463 F CFP**
 Destinés à d'éventuelles dépenses imprévues, ces crédits proviennent du résultat de clôture. Les dépenses imprévues servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elles sont limitées à 7,5% du budget total de la section

- c. Opérations d'ordre** **10 330 000 F CFP**
 - au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » destiné aux dotations aux amortissements (cf. détail des amortissements partie 1.1 a)

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2022 du CCAS a été élaboré conformément aux orientations de la note de cadrage de la ville de Nouméa. Elle préconise une réduction des dépenses de gestion, la non reconduction systématique de subventions et la non création de poste.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ces propositions et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à passer deux conventions avec Madame le Maire de la ville de Nouméa relatives au financement des actions envisagées par notre établissement (contrat d'agglomération et hors contrat d'agglomération).

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le **09 MAR. 2022**

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par Délégation,
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

MA
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN
	Davina	FAUA
	Stéphanie	PAIMAN
M	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MME	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 05/03/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Charlotte	THAIWE
	Elisabeth	GAU
	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE
M	Emmanuel	HEAFALA



CR-VA/AK-CCAS-DE-00009
PO 57

DELIBERATION N° 2022/09
ADOPTANT LE BUDGET 2022
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni en séance le 09 mars 2022,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article L 263.11 du Code de juridiction financière,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S de la ville de Nouméa n° 98/30 du 30 décembre 1998 relative aux modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale modifiée par les délibérations n° 2010/26 du 7 septembre 2010, n° 2012/09 du 17 juillet 2012 et n° 2015/20 du 15 septembre 2015, n° 2018/27 du 21 novembre 2018,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/01 du 21 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire 2022 du CCAS de la ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/06 du 09 mars 2022 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/07 du 09 mars 2022 relative à l'approbation du Compte Administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/08 du 09 mars 2022 portant affectation du résultat du Compte Administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la note explicative de synthèse au Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/09 du 09 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

.../...

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est arrêté en dépenses à la somme de **556 323 613 F CFP** et en recettes à la somme de **570 057 937 F CFP**.

Ces crédits sont répartis par section selon la ventilation suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		12 745 872
Restes à réaliser	106 548	
Opérations réelles	9 235 000	
Opérations d'ordre		10 330 000
TOTAL	9 341 548	23 075 872

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		71 817 925
Restes à réaliser	1 013 402	
Opérations réelles	537 238 663	476 764 140
Opérations d'ordre	10 330 000	
TOTAL	548 582 065	548 582 065

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	557 923 613	571 657 937

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT****23 075 872 F CFP**

CHAPITRE 040 : OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS 10 330 000 F CFP

CHAPITRE 001 : SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE 12 745 872 F CFP

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**9 341 548 F CFP**

CHAPITRE 20 : DOTATIONS ET RESERVES 2 445 000 F CFP

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES 6 496 548 F CFP

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS 100 000 F CFP

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES 300 000 F CFP

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

548 582 065 F CFP

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 000 000 F CFP
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	445 350 000 F CFP
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 300 000 F CFP
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 914 140 F CFP
CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DES CHARGES	3 200 000 F CFP
CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	71 817 925 F CFP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

548 582 065 F CFP

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 838 491 F CFP
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	270 500 000 F CFP
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	173 717 111 F CFP
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	308 000 F CFP
CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES	39 888 463 F CFP
CHAPITRE 042 : OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 330 000 F CFP

ARTICLE 2 /

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa est autorisée à signer, avec le Maire de la ville de Nouméa les deux conventions relatives aux modalités de participation de la Ville au fonctionnement du CCAS (contrat d'agglomération et hors contrat).

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur Le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE, LE **09 MAR. 2022**
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par Délégation,
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE



DESTINATAIRES
Subd. Adm. Sud
SF
CCAS (dont TPS)
SG

2
1
4
1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ